



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 avril 2014

--- o0o ---

L'an deux mille quatorze, le seize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), LAMOTHE (a procuration pour M. DUCASSE), Mme DEGOS, M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN, Mmes BRUGAT, COUFFIGNAL, M. BRUEY, Mme ULMANN, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, LAFOURCADE, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. TAUZIA, Mmes DAUGREILH, DARGELOSSE.

Etaient excusés : M. DUCASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

Un scrutin a eu lieu, Mme COUFFIGNAL Laurine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°11

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Participation employeur à la protection sociale « PREVOYANCE »

Par délibération en date du 30 octobre 2012, le conseil municipal a décidé de participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de « PREVOYANCE » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ainsi qu'à la couverture « SANTE ».

Le montant mensuel de la participation allouée s'élevait à 10€ pour la « PREVOYANCE » et 17€ pour la « SANTE ».

Aussi, il est proposé à notre assemblée de porter à 20€ la participation employeur mensuelle pour la protection sociale de « PREVOYANCE » souscrite par les agents de la collectivité.

Cette participation prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2014, et information sera donnée au CTP.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE de porter à 20 € la participation employeur mensuelle pour la protection sociale de « PREVOYANCE » souscrite par les agents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2014.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES